

## Grille tarifaire

| TITRES DE TRANSPORT  | PRIX   | AYANTS DROIT   |
|--|--|--|
| <i>TICKET au détail</i> vendu à bord par le conducteur   | 1,30 €   | Tous les usagers   |
| <i>CARNET de 10 voyages</i> - TARIF NORMAL   | 7,00 €   | Tous les usagers   |
| <i>CARTE SCOLAIRES – ETUDIANTS hebdomadaire à vue</i> - TARIF REDUIT, valable sur l'ensemble des lignes du réseau du lundi matin au dimanche soir sans limitation de voyages, réservée aux SCOLAIRES et ETUDIANTS de moins de 26 ans, aux APPRENTIS et STAGIAIRES de la FORMATION PROFESSIONNELLE. | 3,00 €<br>le coupon<br>hebdomadaire<br>11,00 €<br>/Mensuel | SCOLAIRES sur présentation d'un certificat de scolarité et d'une photo d'identité récente en couleur. La gratuité sera accordée aux familles nombreuses à partir du 3ème enfant scolarisé empruntant le transport.<br>ÉTUDIANTS de moins de 26 ans, sur présentation de la carte d'étudiant de l'année en cours et d'une photo d'identité récente en couleur.<br>APPRENTIS – et STAGIAIRES de la FORMATION PROFESSIONNELLE sur présentation d'une attestation du CFA ou de l'organisme de formation.   |
| <i>CARTE SALARIES mensuelle à vue</i> - TARIF REDUIT, valable sur l'ensemble des lignes du réseau du premier au dernier jour du mois sans limitation de voyages, réservée aux SALARIES et aux PERSONNES exerçant une activité rémunérée.   | 20,00 €<br>le coupon<br>mensuel                            | SALARIES, sur présentation d'une attestation patronale dûment remplie ou d'un bulletin de paie et d'une photo d'identité récente en couleur.<br>PERSONNES exerçant une activité rémunérée, sur présentation de justificatifs.  |
| <i>PASSBUS : carte semestrielle à vue</i> - valable sans restriction sur l'ensemble des lignes du réseau pendant 6 mois. Une participation de 10 € par semestre sera demandée pour frais d'établissement de la carte.  | Gratuité<br>du<br>transport                                | DEMANDEURS d'EMPLOI, sur production d'une attestation délivrée par les ASSEDIC, d'un justificatif de domicile*, d'une pièce d'identité et d'une photo récente en couleur. * Justificatif de domicile à l'intérieur du périmètre de la Communauté d'Agglomération.  |
| <i>PASSBUS : carte semestrielle à vue</i> - valable sans restriction sur l'ensemble des lignes du réseau pendant 6 mois. Une participation de 10 € par semestre sera demandée pour frais d'établissement de la carte.  |  | <b>BÉNÉFICIAIRES des MINIMA SOCIAUX :</b><br>- RMI (Revenu Minimum d'Insertion), AAH (Allocation Adulte Handicapé), API (Allocation Parent Isolé), sur production d'une attestation délivrée par la CAF, d'un justificatif de domicile*, d'une pièce d'identité et d'une photo récente en couleur.<br>- ASS (Allocation de Solidarité Spécifique), AI (Allocation d'Insertion), FSI (fonds de solidarité Invalidité) sur production de pièces justificatives (attestation délivrée par la CPAM, l'ASSEDIC, d'un justificatif de domicile*, d'une pièce d'identité et d'une photo récente en couleur.<br>- Allocation veuvage, sur production d'une attestation de la CRAM, d'un justificatif de domicile*, d'une pièce d'identité et d'une photo récente en couleur. |
| <i>PASSBUS : carte annuelle à vue</i> - valable sans restriction sur l'ensemble des lignes du réseau pendant 1 an <b>pour les titulaires d'une pension d'invalidité</b> . Une participation de 20 € par an sera demandée pour frais d'établissement de la carte.                                   | Frais de<br>dossier :<br>10 €/ semestre<br>et 20 €/an      |  |
| <i>CARTE SENIOR : carte annuelle à vue</i> - valable sans restriction sur l'ensemble des lignes du réseau pendant 1 an pour les personnes âgées de plus de 60 ans non imposables. Une participation de 20 € par an sera demandée pour frais d'établissement de la carte.)                          |  | <b>PERSONNES ÂGÉES DE PLUS DE 60 ANS, non imposables</b> sur présentation d'un justificatif de domicile*, d'une pièce d'identité, d'une photo récente en couleur et documents fiscaux.<br>* Justificatif de domicile à l'intérieur du périmètre de la Communauté d'Agglomération.  |
| <i>CARTE SENIOR : carte annuelle à vue</i> - valable sans restriction sur l'ensemble des lignes du réseau, réservée aux personnes âgées de plus de 60 ans imposables.  | Frais de<br>dossier :<br>50 €/an                           | <b>PERSONNES ÂGÉES DE PLUS DE 60 ANS, imposables</b> , sur présentation de justificatifs (pièce d'identité, photo récente, justificatif de domicile*, documents fiscaux)<br>* Justificatif de domicile à l'intérieur du périmètre de la Communauté d'Agglomération.  |
| <b>Transport pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR)</b>   | Frais de<br>dossier :<br>20 €/an                           | <b>TITULAIRES</b> d'une carte d'invalidité à 80% minimum, <b>NON-VOYANTS</b> , après établissement d'une carte d'utilisateur annuelle. Frais de dossier : 20,00 €, demeurant dans les zones concernées, après établissement d'une carte d'utilisateur annuelle. Frais de dossier : 20,00 €.  |
| <i>CARTE TOUT PUBLIC : carte mensuelle à vue</i> - valable sur l'ensemble des lignes du réseau du premier au dernier jour du mois sans limitation de voyages.  | 30,00 €<br>le coupon<br>mensuel                            | Carte tout public  |

